



COMMUNE D'ICOGNE  
Rte de la Bourgeoise 7 - 1977 Icogne  
Tél. 027 484 20 00 - Fax 027 484 20 09  
[www.icogne.ch](http://www.icogne.ch)

## COMMUNE D'ICOGNE

Intempéries 2018 : Grand Bisse de Lens  
Remise en état et reconstruction avec modification de standard de 28 ml de bisse et  
réhabilitation du sentier pédestre par la construction d'une passerelle, emportés en  
2018 par un glissement de terrain

### Enquête publique

- Requérant : **Municipalité d'Icogne**, Rte de la Bourgeoise 7, 1977 Icogne,  
d'entente avec le Consortage du Grand Bisse de Lens, par Eric Kamerzin,  
Président, Chemin du Moulin 8, 1977 Icogne
- Auteur du projet : bureau d'ingénieurs-géomètres Cordonier & Rey SA, Route de la Métralie  
26, 3960 Sierre
- Coordonnées : ~2'600'559 - ~1'128'676 m (sur la parcelle n° 1212, très proche de la limite  
entre la parcelle n° 1212 et 1213)
- Zones PAZ : protection du paysage cantonale (bisse et sentier à travers la forêt)

En application de l'article 17 de l'ordonnance sur l'agriculture et le développement rural du 20 juin 2007 et de l'art. 5 de la loi sur les itinéraires de mobilité de loisirs (LIML) du 14.09.2011 et d'entente respectivement avec l'office des améliorations structurelles et le Service administratif et juridique du Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (SAJMTE), l'administration communale d'Icogne, d'entente avec le Consortage du Grand Bisse de Lens, soumet à l'enquête publique le projet définitif de remise en état et reconstruction avec modification de standard de 28 ml de bisse et de réhabilitation du sentier pédestre par la construction d'une passerelle, emportés en 2018 par un glissement de terrain.

Le dossier complet, comprenant tous les documents utiles en vue de l'approbation globale du projet, peut être consulté durant 30 jours auprès du bureau communal d'Icogne, ainsi qu'auprès de l'office des améliorations structurelles à Châteauneuf-Sion, durant les heures d'ouverture officielles.

Les oppositions éventuelles, dûment motivées, doivent être adressées par lettre recommandée, en 2 exemplaires, à l'administration communale, Rte de la Bourgeoise 7, 1977 Icogne, dans les 30 jours dès la présente publication.

Le projet étant en principe réalisé avec l'aide de contributions publiques, la légitimation à former opposition sera notamment examinée sur la base de l'article 97 de la loi fédérale sur l'agriculture du 29 avril 1998.

Icogne, le 28 septembre 2018

L'Administration communale

